

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 24 mars 2025</b> Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 11 <b>Délibération n°D_2025_03_24_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : M. Norbert Regard  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Création de deux plateaux surélevés dans la traversée du Chef-Lieu – Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)**

Le contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires et de services aux familles,
- la construction et la rénovation de bâtiments publics et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels,
- d'aménagements urbain ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine,
- à des projets de développement local.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actionner ce dispositif pour la création de deux plateaux surélevés dans la traversée du Chef-Lieu.

En effet, il rappelle que la commune est située dans la zone d'influence de Genève qui tend à s'agrandir. Les véhicules la traversant sont en nombre croissant.

La RD 123 la traverse en un «S» orienté Nord-Sud à partir de la RD 1508. Elle permet de rejoindre Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Cet axe est emprunté en semaine par des véhicules légers et des poids lourds en nombre croissant. De nombreuses camionnettes de livraison viennent s'y ajouter pour aller vers Genève ou vers l'Ain.

Récemment, afin de réguler la circulation, deux écluses simples « tests » y ont été aménagées. Elles vont être déplacées et remaniées.

A l'instar des communes voisines, la finalité du projet - écluses et plateaux traversants – est de réduire la vitesse pour augmenter la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 100 000.00 € HT soit 120 000.00 € TTC

Montant total des travaux (HT)	105 000.00 €
- création de deux plateaux surélevés	100 000.00 €
- création de deux échuses	5 000.00 €
Frais de publication	1 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	5 000.00 €
<b>COÛT GLOBAL DE L'OPERATION (HT)</b>	<b>111 000.00 €</b>
TVA (20 %)	22 200.00 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>133 200.00 €</b>

Vu le projet de sécurisation création de deux plateaux surélevés dans la traversée du Chef-Lieu,

Vu le plan de financement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Laurent Esteulle) :

♦ **ADOpte** le projet de création de deux plateaux surélevés dans la traversée du Chef-Lieu pour un montant de 111 000.00 € HT soit 133 200.00 € TTC,

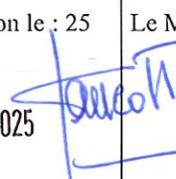
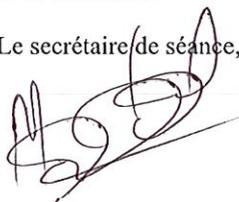
♦ **SOLLICITE** l'aide du département au titre du CDAS pour 55 500 € soit 50 % du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montants	Objet	Montants
Maitrise d'œuvre	5 000.00 € HT	FCTVA	18 208.44 €
Frais de publication	1 000.00 € HT	Conseil départemental - CDAS 2025	55 500.00 €
Travaux	105 000.00 € HT	Autofinancement	59 491.56 €
TOTAUX	111 000.00 € HT 133 200.00 € TTC	TOTAL	133 200.00 €

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 mars 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025	
De sa publication : 26 MARS 2025	Le Maire	Le secrétaire/de séance,
Et de sa mise en ligne le : 26 MARS 2025	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL

